



CHARTRE D'ÉTHIQUE DU SPORT DE LA JEUNESSE DE CROISSY

Association Sportive (loi de 1901) agréée sous le N°3525

2 Ter Avenue du Maréchal Foch 78290 Croissy-sur-Seine - Tel : 01 39 76 90 55 - lajeunessecroissy@free.fr

La 1^{ère} Charte Internationale de l'éducation physique, de l'activité physique et du sport date de 1978 (déclaration de Berlin, adoptée par 600 participants de 121 Pays, ministres et hauts fonctionnaires responsables de l'éducation physique et du sport). La Charte d'Éthique et de Déontologie du sport français date du 10 Mai 2012 (création du Comité National Olympique et Sportif Français - CNOSF - représentant du Comité International Olympique - CIO).

Cette Charte sert de référence universelle sur les valeurs éthiques et qualitatives du sport dans tous les domaines :

- L'accès au sport est un droit fondamental pour tous - le sport doit favoriser l'égalité des chances
- Le sport doit refuser toute discrimination - le personnel se doit d'être qualifié et les équipements et matériels appropriés et sans risque.

DROITS ET DEVOIRS DES MEMBRES DE LA JC (Jeunesse de Croissy)

La charte est applicable à tous les adhérents, responsables, entraîneurs, animateurs, parents d'enfants mineurs et concerne toutes les sections. Elle sera signée en début de saison sportive par tous les encadrants ; s'agissant des adhérents, l'inscription à la Jeunesse de Croissy s'accompagne d'une signature de cette charte qui représente un engagement moral pour chacun.

I- Dirigeants et responsables de la Section

- Les Membres du Comité Directeur (CD) de la JC représentent l'autorité de la JC.
- Les responsables de Section font partie du CD et représentent leur section dans les instances décisionnelles au niveau de la JC et aussi au niveau des fédérations sportives d'affiliation. Ils doivent faire également remonter les demandes ou les propositions individuelles ou collectives.
- Toutes ces personnes se doivent d'être un exemple de comportement.

II- Entraîneurs et éducateurs

- Ils acceptent expressément de se conformer au projet sportif de la JC, de respecter les directives du Président ou des responsables de section pour produire un entraînement de qualité.
- Ils sont tenus de participer aux projets de la Section.

Entraîneurs et éducateurs s'engagent à

- 👍 Créer un esprit sportif et un esprit de club chez tous les adhérents ;
- 👍 Respecter les différences et veiller à ce qu'il n'y ait aucun propos antisportif, injurieux, sexiste ou raciste à l'égard ou entre les adhérents ;
- 👍 Conseiller, aider, donner des solutions, être tolérant et avoir un discours d'encouragement ;
- 👍 Discuter en tête à tête avec le sportif en cas de problème et non devant le groupe ou devant des tiers.
- 👍 Reprendre tout mauvais comportement, ne pas hésiter à sortir un sportif perturbateur (même s'il est très bon) ;
- 👍 Entraîner les enfants en respectant leur jeune âge ;
- 👍 Être pédagogue, réconforter les perdants en leur rappelant que l'on ne peut pas gagner à chaque fois ;
- 👍 Être un exemple de sportivité après les entraînements ou les compétitions, dans la victoire comme dans la défaite ;
- 👍 Respecter les décisions des juges. Les erreurs d'appréciation doivent être admises comme des aléas du jeu ;
- 👍 Rappeler aux sportifs que le dopage est à la fois tricherie ultime et violence contre soi, sa santé et sa dignité ;
- 👍 Respecter et ranger correctement le matériel après chaque entraînement, veiller au respect de la propreté des locaux et des terrains ;
- 👍 S'engager à établir un projet sportif pour toutes ses équipes avec le responsable de section. Toutes les équipes ont droit à la meilleure qualité d'entraînement, quelque soit leur niveau ;
- 👍 Faire des bilans réguliers pendant l'année avec le responsable de section et un bilan de fin de saison afin de préparer la saison suivante ;
- 👍 Tenir à jour une fiche de présence aux entraînements ;
- 👍 S'impliquer dans l'enrichissement du site internet en remontant au responsable de section et/ou du site les informations nécessaires à l'enrichissement du site (résultats sportifs, vie de la section...)
- 👍 Participer dans la mesure de ses disponibilités aux événements festifs (Noël, Fête du sport ...)
- 👍 S'organiser pour assurer une présence au Forum des Associations qui a lieu chaque année début septembre ;
- 👍 Prévenir tous les sportifs et/ou les parents d'enfants mineurs que tous les inscrits à la Jeunesse de Croissy devront posséder une licence validée pour participer aux entraînements et aux compétitions, une cotisation entièrement réglée ainsi qu'un certificat joint au dossier administratif ;

III- Adhérents et/ou parents d'enfants mineurs

Il est très important de :

- Respecter scrupuleusement l'environnement social et matériel
- Collaborer de façon constructive avec les autres sportifs adhérents et le club en général.

Les adhérents s'engagent à

- 👍 Connaître et respecter les valeurs éducatives véhiculées par le sport ;
- 👍 Avoir l'esprit d'équipe et écouter les consignes de l'entraîneur, respecter son autorité et les règles du sport ;
- 👍 Respecter son engagement à toutes les compétitions (à défaut du justificatif, le club sera en droit de lui réclamer les frais d'annulation) et rester jusqu'à la fin du palmarès ;
- 👍 Être ponctuel et respecter les horaires d'entraînement. Prévenir l'entraîneur en cas d'absence ou de retard. Rendre compte à l'entraîneur ou au Comité Directeur des difficultés éventuelles et les solliciter en cas de problème ;
- 👍 Faire preuve de fair play et féliciter les adversaires dans les compétitions ;
- 👍 Rester courtois et poli avec tout le personnel du club et ses bénévoles, de même qu'avec toutes les personnes extérieures qui suivent également les entraînements ou les compétitions ;
- 👍 Être volontaire pour aider et participer aux événements sportifs ou festifs du club ;
- 👍 S'impliquer à l'effort collectif de transports lors de déplacements à l'extérieur du club ;

Les parents d'enfants mineurs s'engagent à

- 👍 Adhérer et encourager son enfant à respecter la charte du Sport et à développer un esprit sportif ;
- 👍 Déposer et récupérer son enfant à l'entraînement en présence d'une personne responsable. Ne pas laisser les babies, poussins, poussines, benjamins, benjamins à l'entrée du stade ;

IV- Responsabilités et mesures disciplinaires

- La prise en charge des sportifs se fait uniquement pendant la durée des entraînements.
- Si au cours d'un entraînement ou d'une compétition, un adhérent affiche un comportement tel qu'il perturbe le bon déroulement de l'activité, contraire à la Charte de la JC, il sera exclu du jeu et devra rester à proximité de l'entraîneur et sous sa responsabilité.
- Ce dernier est le seul habilité, de par ses responsabilités, à prendre les premières sanctions qui lui semblent les plus appropriées.
- En fonction de la gravité des faits ou de leur caractère répétitif, il reviendra au responsable de la Section d'envisager d'autres mesures disciplinaires.
- De même, tout comportement indésirable d'un entraîneur ou d'un dirigeant sur le site d'entraînement entraînera également des sanctions par le responsable de Section.
- En dehors de l'entraînement, mais dans l'enceinte sportive ou pendant les déplacements, tout fait commis par un membre de la JC à l'encontre de la Charte sera porté devant le responsable de Section.